

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Aménagement numérique</b>	<b>378</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'union Européenne ;
- VU** le régime d'aide d'Etat SA 37 183 Plan France très haut débit ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1511-1 et suivants, L.1425-1 et L.4221-1 et suivants ;
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 ;
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région
- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée le 18 décembre 2015 donnant délégation à la Commission Permanente ;
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 juin 2016 relative à la politique « Aménagement numérique » et approuvant le Pacte régional pour la ruralité,
- VU** le protocole d'accord sur l'aménagement numérique entre la Région et le Département de la Vendée en date du 13 mai 2015,
- VU** le protocole d'accord sur l'aménagement numérique entre la Région et le syndicat mixte Anjou Numérique en date du 23 novembre 2017 ;
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 30 septembre 2016 approuvant la convention pour le financement du réseau Très haut Débit de la Vendée 2016 - 2020
- VU** la délibération de la commission permanente du Conseil régional en date du 13 juillet 2018 approuvant la convention relative au programme Très haut débit Anjou Numérique 2018-2022 porté par Anjou Numérique ;
- VU** la délibération de la commission de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 14 février 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention de relative au programme Très Haut Débit 2016 - 2020 de la Vendée,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

une subvention complémentaire d'un montant de 63 000 euros au syndicat mixte Anjou Numérique, pour la couverture en fibre optique à l'abonné du village d'Ingrandes - Le Fresne sur Loire, sur une dépense subventionnable de 1 700 000 euros, dans le cadre d'une affectation votée par délibération du Conseil régional du 23 juin 2016,

**APPROUVE**

l'avenant n°1 à la convention pour le financement du Très Haut Débit sur le territoire du Maine et Loire, à intervenir avec Anjou-Numérique, présenté en Annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à le signer.

**APPROUVE**

l'avenant n°2 à la convention de financement du Très Haut Débit de la Vendée, à intervenir avec Vendée Numérique, présenté en Annexe 2,

**AUTORISE**

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire**

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs